

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Point 3 - Décharge aux Administrateurs**

**1. Exposé du dossier**

P.M.

**2. Rétroactes**

P.M.

**3. Ressources humaines**

P.M.

**4. Impacts budgétaire et financier**

P.M.

**MOTIVATION**

Vu le Code des Sociétés ;

Vu l'article L1523 - 13 du Code De La Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la compétence de l'Assemblée générale ;

Vu les statuts de l'INASEP ;

Vu le rapport du Comité d'audit du 24/04/24 ;

Vu le rapport de gestion ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 24 avril 2024 approuvant l'ordre du jour et les rapports de l'AGO du 26/06/24 ;

**PROPOSITION DE DÉCISION**

**Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité :**

Article 1. De donner décharge de leur mandat aux Administrateurs pour l'exercice social arrêté au 31/12/23.

Article 2. De charger la Direction générale de l'exécution de la présente décision.